

## Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–  
Bout-de-l'Île

6212-09-066

### Réponses d'Hydro-Québec aux questions complémentaires DQ15 (n<sup>os</sup> 48 à 55) reçues le 23 décembre 2014

#### Question 48

Durant la première partie de l'audience publique, il a été question d'obtenir des données relatives à la prévision de la demande en électricité (énergie et puissance) pour la grande région de Montréal, présentées de façon similaire aux données fournies dans la mise à jour du plan d'approvisionnement 2014-2023. Si de telles données sont disponibles pour la région de Montréal, veuillez les déposer, sinon nous confirmer qu'elles n'existent pas.

*La grande région de Montréal est alimentée principalement par la boucle métropolitaine à 735 kV. Les prévisions de puissance de pointe hivernale pour l'ensemble des postes sources de cette région est d'environ 20 400 MW pour l'hiver 2013-2014 et augmente à plus de 21 500 MW pour l'hiver 2022-2023.*

2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
20 384	20 537	20 792	20 683	20 864	20 988	21 136	21 294	21 412	21 547

*Les données en énergie spécifiques aux postes de cette région ne sont pas disponibles.*

#### Question 49

La commission souhaite obtenir un complément d'information sur l'analyse économique des deux scénarios présentés dans l'étude d'impact par l'ajout des charges d'exploitation sur 50 ans associées à la ligne (lignes et équipements de postes associés) et aux compensateurs série. Cette analyse comparative devrait comprendre, par exemple, les coûts d'entretien liés à la maîtrise de la végétation.

*En tenant compte des charges d'exploitation associées aux différents équipements de lignes, postes et compensation série sur 50 ans, incluant notamment la maîtrise de la végétation dans l'emprise pour le scénario ligne, le tableau de l'analyse économique présentée en page 26 du document DA22 deviendrait le suivant.*

	<b>Solution 1 Nouvelle ligne à 735 kV (M\$ actualisés 2014)</b>	<b>Solution 2 Compensation série (M\$ actualisés 2014)</b>
<b>Investissement</b>	<b>764,7</b>	<b>692,0</b>
<b>Valeurs résiduelles</b>	<b>- 7,8</b>	<b>- 41,1</b>
<b>Taxe sur les services publics</b>	<b>56,5</b>	<b>45,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b> Pertes électriques Entretien	----- <b>6,6</b>	<b>774,3</b> <b>1,7</b>
<b>Coûts globaux actualisés(CGA) en 2014</b>	<b>820,0</b>	<b>1 472,6</b>

*Ainsi, le coût actualisé d'entretien associé à la ligne représente moins de 1% du coût actualisé des investissements de cette solution. Le coût d'entretien utilisé a été calculé en conformité avec la norme d'entretien en vigueur, et qui tient compte notamment des types spécifiques de milieu traversés par les sections de ligne du Projet. Il s'agit d'une projection dans le futur d'un coût paramétrique d'entretien.*

#### **Question 50**

Quelle est la moyenne des frais d'entretien/exploitation encourus par HQ par kilomètre de ligne à 735 kV par an au cours des dernières années ?

*Les systèmes actuels de gestion de la maintenance ne comptabilisent pas l'information des frais d'entretien sous la forme demandée. En effet, les coûts de maintenance sont consolidés selon une gestion d'ensemble du réseau, tous niveaux de tension confondus et cela ne permet pas d'isoler les montants historiques par niveau de tension. De même, les coûts relatifs aux activités ou travaux d'entretien donnés à contrat, notamment les visites aériennes et la maîtrise de la végétation ne sont pas répartis en fonction du niveau de tension des lignes, non plus que les frais administratifs associés. Il devient donc difficile de fournir une moyenne historique annuelle des frais d'entretien encourus par HQ par kilomètre de ligne à 735 kV.*

#### **Question 51**

En réponse à la question QC-82 dans le document déposé PR5.1 (notre codification), Hydro-Québec mentionne qu'elle «a inventorié les peuplements forestiers d'intérêt phytosociologique dans les corridors de la partie sud du territoire...» et que «cinq peuplements d'intérêt phytosociologique sont traversés par la ligne de la Chamouchouane-Duvernay [...] et aucun n'est touché par la déviation du circuit 7017...»

Pourquoi Hydro-Québec n'a-t-elle pas couvert l'ensemble du territoire dans sa recherche de boisés d'intérêt ?

*Dans la foulée de la publication de la Méthode Lignes et Postes, au début des années 1990, Hydro-Québec a élaboré une méthode spécialisée visant à identifier la valeur des peuplements forestiers dans une zone d'étude donnée. L'entreprise visait à se doter d'outils permettant d'analyser le couvert forestier éventuellement touché par un projet afin d'identifier les peuplements forestier d'intérêt à éviter dans une optique d'élaboration de tracés de moindre impact, tant en terres publiques que privées.*

*Depuis ce temps, le contexte réglementaire a largement évolué et différents mécanismes visent désormais à protéger les peuplements forestiers ou les milieux forestiers d'intérêt, notamment par des aires protégées (ex. refuges biologiques) en terres publiques. En terres publiques, l'utilisation de la méthode d'Hydro-Québec n'est donc plus jugée nécessaire dans le cadre des projets de lignes puisque les peuplements d'intérêt sont déjà identifiés et protégés par le biais ces nouveaux outils.*

### **Question 52**

En référence au document déposé DQ4.1 (notre codification), Hydro-Québec a-t-elle l'intention de consulter éventuellement Pêches et Océans Canada ?

*Oui, Hydro-Québec recontactera Pêches et Océans Canada (MPO) afin de poursuivre les échanges d'information concernant les travaux prévus dans la rivière des Prairies. Il doit être ajouté que les informations transmises au MPO en 2011 et précisées dans l'étude d'impact en 2014 sont toujours d'actualité.*

### **Question 53**

En page 57 et 65 du document PR5.1 (notre codification) où il est question de reboisement, le promoteur proposait la création d'un comité directeur afin de convenir des paramètres et des termes menant à l'élaboration d'un plan de compensation adéquat avant janvier 2015».

Où en est le promoteur à cet égard et quels sont les intervenants impliqués ? Et qu'en est-il pour les milieux humides et l'habitat du poisson ?

*Tel que spécifié par M. Jean-François Bergeron, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au cours de la première partie de l'audience publique, un comité technique composé de représentants du MFFP, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et auquel participe Hydro-Québec, a été formé dans le but de discuter des mesures d'atténuation particulières et des mesures de compensation qui s'appliqueront dans le cadre du projet, notamment en ce qui a trait aux pertes de superficie boisée en terres publiques et en terres privées (soit dans les municipalités de moins de 30% de couvert boisé), et à l'habitat de certaines espèces fauniques (ex. cerf de Virginie, poisson, avifaune et chiroptères). Plusieurs réunions de travail ont été tenues au cours de l'automne 2014 et des recommandations seront formulées ultérieurement par les différents ministères sur les aspects discutés.*

*Le comité a abordé le sujet de la compensation pour les pertes d'habitat du poisson dans la rivière des Prairies liée à la construction, et Hydro-Québec accepte de compenser pour les pertes de superficie touchées par le projet (38 m<sup>2</sup>). Enfin, les milieux humides n'ont pas été traités dans le cadre du comité technique compte tenu du faible impact du projet sur cette composante du milieu*

(voir la section 9.4.1.3 du chapitre 9, volume 2 de l'étude d'impact). Par ailleurs, Hydro-Québec réfère la Commission à la réponse à la question QC-2-34 (Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, deuxième série, juillet 2014), dans laquelle Hydro-Québec s'engage à proposer, à la demande du MDDELCC, un protocole de suivi des milieux humides permettant de documenter les impacts résiduels des travaux de construction et l'efficacité des mesures d'atténuation après 5 ans.

#### **Question 54**

«Le bruit ambiant en bordure du Chemin Comtois a fait l'objet de mesures sur un site sur une période de 24 heures consécutives» (PR5.6.1.1, p. 8). Localiser ce site sur une carte.

*Cette localisation est présentée à la Figure 1 dans le document PR5.5.1.2. Ce document présente plus en détails les mesures de bruit réalisées sur 24 heures consécutives.*

#### **Question 55**

Veillez confirmer que les modélisations du bruit qui serait émis par le poste et qui ont été déposées comme document DA45.1 (notre codification) ont été basées sur des conditions d'exploitation extrêmes.

*Hydro-Québec confirme que les modélisations du bruit présentées au document DA45.1 sont basées sur des conditions d'exploitation extrêmes. L'hypothèse retenue est que tous les équipements émetteurs de bruit présents dans le poste émettent simultanément leur maximum de bruit. Pour être plus précis, la puissance acoustique considérée dans les simulations pour chacun de ces équipements correspond à la puissance acoustique maximale garantie par son fabricant.*